

- Nombre de Conseillers Municipaux

27

- Date de la convocation

12 03 24

L'an 2024, le 19 mars 2024 à 18 H 30, le Conseil Municipal d'Avesnes-sur-Helpe s'est réuni au Grand Salon de la mairie d'Avesnes-sur-Helpe, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Sébastien SEGUIN, Maire.

**Etaients présents :** M. SEGUIN Sébastien, Maire, M. BOUDJEMA Benoit, Adjoint au Maire, Mme WATTEAU Laurence, Adjointe au Maire, Mme BERTRAND Aline, Adjointe au Maire, M. VION Bruno, Adjoint au Maire, Mme DUCARNE Marie, Adjointe au Maire, M. LEFEVRE Christian, Adjoint au Maire, Mme HUBIERE Anne-Lise, Adjointe au Maire, M. ROUSSELLE Jacky, Adjoint au Maire, M. CASTEL Christian, M. HANCHART Gilles, Mme COLNOT Christine, Mme OUCI Mokhtaria, Mme MARTIN-LAVAQUERIE Valérie, Mme CATTELOT Anne-Laure, Mme LEMAIRE Christiane, M. LESCUT Franck, Mme Cathy MENET

**Représentés par procuration :** Mme CABOOR Sylvie (par M. ROUSSELLE Jacky), M. BOURGE Jimmy (par Mme Christine COLNOT), M. LEMMEN Félix, (par Mme LEMAIRE Christiane), M. LE FUR Philippe (par Mme MENET Cathy)

**Absents excusés :** M. BLARET Jean, M. PEROT Loïc, M. FORGEZ Pascal, Mme ARIOUA Melissa, M. GUERTZMANN Gérard,

**OBJET : Gestion du cimetière – Carré B**

Monsieur le Maire informe que à la suite de la reprise de concessions sur le carré B, il est prévu de reposer immédiatement 10 caveaux de deux places pour :

- éviter de combler les fosses des concessions reprises et creuser de nouveau à la pose du caveau
- éviter les trajets successifs des camions des pompes funèbres sur les allées (très étroites) et permettre ainsi de végétaliser le carré.

Actuellement les tarifs des concessions pour 1 emplacement sont les suivants :

Concession	30 ans	50 ans
1 emplacement	400	675

Le prix de la pose et de la fourniture d'un caveau est de 1500 € TTC si cette opération est couplée à la reprise.

Il est donc proposé d'appliquer les tarifs suivants pour le carré B

Concession	30 ans	50 ans
1 emplacement	400€	675€
1 caveau de deux places	1500€	1500€

Cette opération est menée à titre expérimental : tant pour la pose de caveaux que pour la végétalisation du carré.

Monsieur le Maire rappelle également qu'un tiers du prix des emplacements vendus est versé au CCAS, qui intervient parfois financièrement pour les personnes les plus modestes dans le cadre des funérailles de leurs proches.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve les tarifs proposés
- Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, au jour, mois et an que dessus. Suivent les signatures

Pour extrait conforme  
Le Maire

**Mairie (Nord)**  
**Avesnes-sur-Helpe**

